

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

**CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE
DECHETS MENAGERS**

Document n° **EVE -BGA - MD - 0 - 003**

Date d'émission :31/10/07

Désignation de l'ouvrage / élément à modifier :

DIV : Groupe électrogène

1. Rappel du projet

Dans l'offre il est prévu d'installer deux groupes électrogènes de même capacité.

2. Motivation de la modification (explicite)

- Amélioration produit
- Changement procédé
- Autre

Explications :

Il est préférable en terme d'optimisation de valorisation énergétique d'installer des groupes électrogènes de tailles différentes vis à vis des fluctuations de production de biogaz. De plus pour installer au final la capacité la plus adaptée, nous proposons d'installer dans un premier temps un groupe électrogène de 1MW. Ensuite, en fonction de la production de biogaz, le deuxième groupe électrogène sera choisi et installé.

3. Description de la modification proposée :

Installation dans un premier temps d'un groupe électrogène de 1 MW puis en fonction de la production de biogaz, installation d'un deuxième groupe dont la capacité sera optimisée selon le besoin.

Toutes les mesures conservatoires (GC, implantation, électricité process) sont prises au stade initial pour l'extension future

FICHE DE DEMANDES DE MODIFICATION

CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERES DE DECHETS MENAGERS

Document n° EVE -BGA - MD - 0 - 003

Date d'émission :31/10/07

4. Incidence sur les autres parties du projet :

Aucune

5. incidence prévisionnelle sur :

- Les Délais OUI NON
- Les coûts OUI NON

Toute demande de modification ayant une incidence sur les coûts et/ou les délais devra faire l'objet d'un dossier complémentaire.

6. Impacts sur :

- | | |
|--|-----|
| • ÉTUDES | Non |
| • MATÉRIAUX - ÉQUIPEMENTS | Non |
| • MISE EN ŒUVRE – CONSTRUCTION - ESSAIS | Non |
| • PERFORMANCE | Non |
| • EXPLOITATION (valorisation énergétique à partir du biogaz optimisée) | Oui |
| • GARANTIES | Non |
| • SÉCURITÉ | Non |